

RCS : PERIGUEUX

Code greffe : 2402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00521

Numéro SIREN : 817 397 912

Nom ou dénomination : A M HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2024 sous le numéro de dépôt 5440

Désignation de l'entreprise SARL AM HOLDING

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 14 RUE EMILE COMBE

24000 PERIGUEUX

Numéro SIRET * 8 1 7 3 9 7 9 1 2 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

			Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
			3 1 1 2 2 0 2 2	3 1 1 2 2 0 2 1
ACTIF			Net	Net
			3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles			
	Fonds commercial *	010	012	
	Autres *	014	016	
	Immobilitisations corporelles *	028	030	
	Immobilitisations financières * (1)	040	775 000	775 000
Total I (5)		044	775 000	775 000
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)			
	Clients et comptes rattachés *	068	070	
	Autres * (3)	072	619	423
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	4 096	5 460
	Charges constatées d'avance *	092	094	
	Total II	096	4 715	5 883
Total général (I+II)		110	779 715	780 883
PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	775 000	775 000
	Ecart de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		
	Report à nouveau	134	24 217	74 831
	Résultat de l'exercice	136	42 534	(50 614)
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	841 751	799 217
	Provisions pour risques et charges	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	(70 844)	(27 116)
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	309	283
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	8 500	8 500
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	(62 036)	(18 334)
Total général (I + II + III)		180	779 715	780 883
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		(62 036)
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

Désignation de l'entreprise SARL AM HOLDING

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 2 Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 1

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *			209		210		
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
	services *		217		218		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
Production immobilisée *					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230	43 728	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.	(I)				232	43 728	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
Variation de stock (marchandises) *					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		
Autres charges externes *	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	1 093	1 014
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	101	
Rémunérations du personnel *					250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
Dotations aux amortissements *					254		
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262		49 824
	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260				
Total des charges d'exploitation	(II)				264	1 194	50 839
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	42 534	(50 839)
Produits financiers	(III)				280		
Produits exceptionnels	(IV)				290		224
Charges financières	(V)				294		
Charges exceptionnelles	(VI)				300		
Impôts sur les bénéfices *	(VII)				306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	42 534	(50 614)
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	42 534	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles *					322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324		
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprise nouvelle (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
Divers (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							
Entreprise nouvelle (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
Divers (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352		354 1 194
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356		
Déficits antérieurs reportables : *	1 793 ont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370		372 1 194

Désignation de l'entreprise : SARL AM HOLDING

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	775 000	482		484		486	775 000	775 000
TOTAL		490	775 000	492		494		496	775 000	775 000
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 779 714.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 42 533.65 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	775 000		
TOTAL	775 000		
TOTAL GENERAL	775 000		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			775 000	775 000
TOTAL			775 000	775 000
TOTAL GENERAL			775 000	775 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	619	619	
TOTAL	619	619	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	70 844	70 844		
Fournisseurs et comptes rattachés	309	309		
Autres dettes	8 500	8 500		
TOTAL	62 036	62 036		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	500.0000	1 550			1 550

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2022

[illegible]

Détail des déductions diverses		
QUOTE-PART BENEFICE SCI AMBTC 2021		43 728
Total des déductions diverses	350	43 728

AM HOLDING

Société à Responsabilité Limitée au capital de 775 000 euros
Siège Social : 14 Emile Combes – 24000 Périgueux

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2023

L'an 2023,

Le 23 mars,

A 10 Heures,

Les associés de AM HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 775 000 euros, divisé en 1550 parts de 500 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Mr Ménage Manuel, gérant,

Mme Ménage Ariane, M. Ménage Baptiste, M. Ménage Thibaut, Mme Ménage Clotilde

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ménage Manuel, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 42 534 euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et le président de séance.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller, more intricate flourish.

AM HOLDING

Société à Responsabilité Limitée au capital de 775 000 euros

Siège Social : 14 rue Emile Combes – 24000 Périgueux

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RESOLUTION

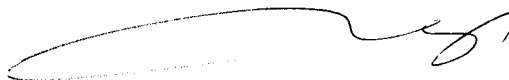
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 42 534 euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 MARS 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



AM HOLDING

Société à Responsabilité Limitée au capital de 775 000 euros

Siège Social : 14 rue Emile Combes – 24000 Périgueux

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 MARS 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 42 534 euros, décide de l'affecter au compte « report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

